

L'innovation qui protège la planète



naofloor

Guide de pose

**Le parquet
du bâtiment
décarboné**



naofloor

**FÉLICITATIONS,
vous venez d'acquérir Naofloor
et la planète vous dit MERCI !**



Grâce à votre achat éco-responsable, les qualités environnementales du bois sont réellement utilisées et nous agissons ensemble contre le réchauffement climatique.

Naofloor est l'unique parquet massif **démontable, réemployable et réutilisable**, éco-conçu et fabriqué en France avec du **chêne français 100 % PEFC**, **100 % Bois de France** et **labelisé Origine France Garantie**.



**Démontable,
réemployable
et réutilisable**



Système validé grâce au dossier technique FCBA.
Mis en œuvre selon les prescriptions de la NF DTU 51.11 (parquets flottants)



*Voir contrat de garantie commerciale sur demande

fabricant français

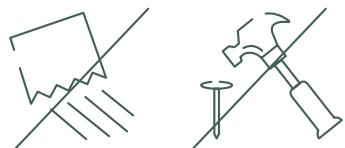




Mise en œuvre



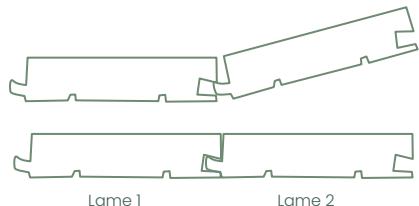
Pose flottante
ultra facile et rapide,
sans produits chimiques



Sans colle, ni clous



Blockmoove



Système d'assemblage mécanique
spécialement conçu pour le montage
et le démontage des lames.

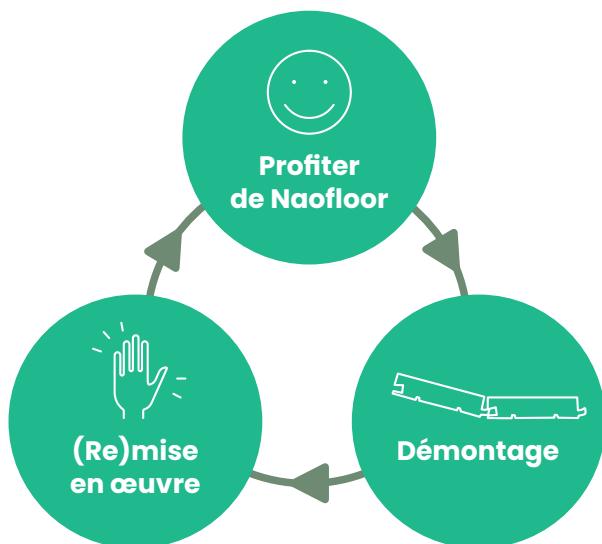


Système validé grâce au
dossier technique FCBA - DT PARQ 002

Mis en œuvre selon les prescriptions
de la NF DTU 51.11 (parquets flottants)



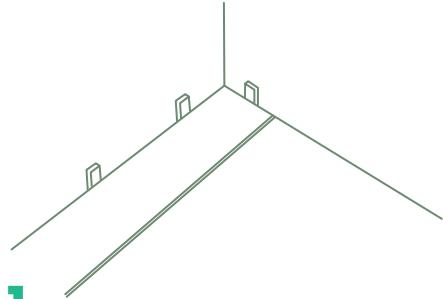
Démontable,
réemployable
et réutilisable





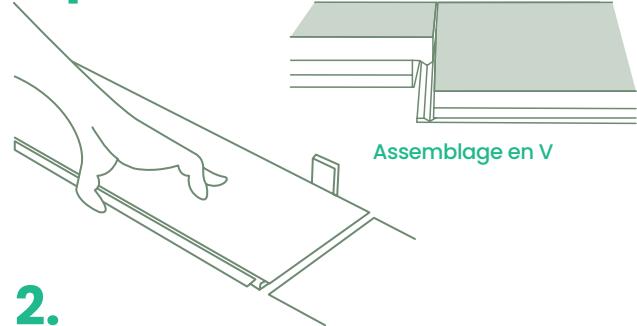
LES ÉTAPES DE POSE

Pose flottante simple et rapide



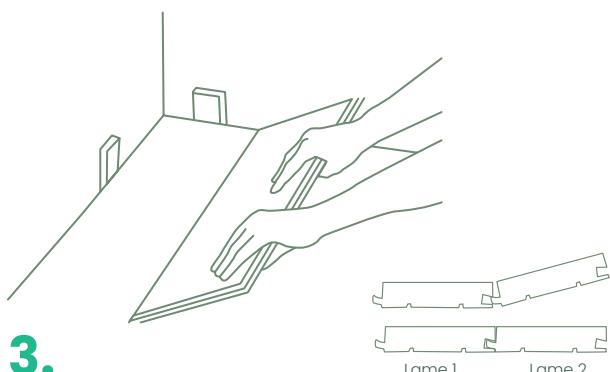
1.

Débutez la pose dans un angle, face au mur, en positionnant les lames côté rainure contre le mur et disposez les cales en périphérie de la pièce entre le mur et Naofloor pour assurer et respecter le jeu de dilatation nécessaire à la mise en œuvre d'un parquet en pose flottante. Vérifiez l'alignement et l'équerrage.



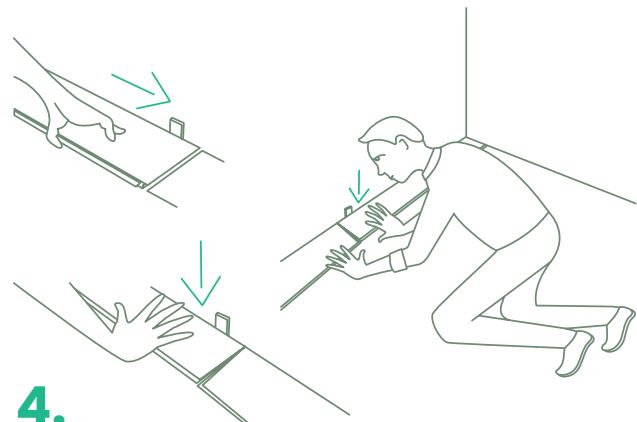
2.

Placez la deuxième lame en bout de la lame précédente. L'assemblage en "V" en bout de lame permet un bon maintien des lames entre elles. Continuez ainsi de suite pour réaliser la première rangée.



3.

Récupérez la chute de la première rangée pour débuter le deuxième rang. Pour des raisons esthétiques, veillez à ce que la longueur de la chute corresponde à au moins deux fois la largeur de la lame. Si ce n'est pas le cas, prenez une nouvelle lame. Afin d'optimiser la matière et d'éviter des chutes importantes, prenez les lames les plus courtes pour réaliser les débuts ou fins de rangées. **Positionnez la lame côté rainure à 60° dans la languette de la lame précédemment posée puis rabattez la lame qui s'assemblera mécaniquement en fin de rotation.**



4.

Placez la lame suivante bout à bout avec la dernière lame posée suivant un angle de 60°, tout en engageant la rainure dans la languette de la lame de la rangée antérieure. La lame Naofloor peut coulisser dans la rainure pour venir bien se positionner en bout de la lame contiguë. **La rabattez vers le sol pour l'assembler mécaniquement avec la lame de la rangée précédente** (assemblage longitudinal "Blockmoove", le long de la lame) et avec la lame précédente de la même rangée (assemblage latéral en "V", en bout de lame).





Pose flottante simple et rapide



5.

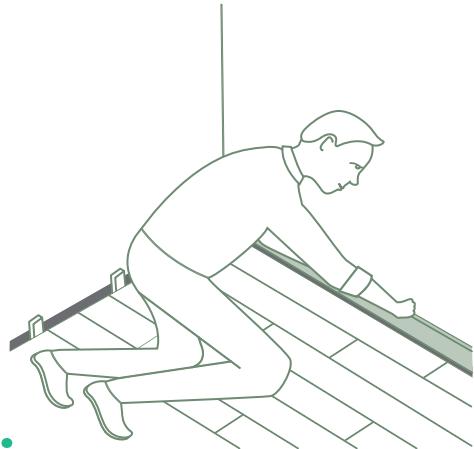
Dès que possible, au bout de quelques rangées de parquet posées, **positionnez-vous sur les lames déjà installées et procédez à l'assemblage des lames suivantes dans ce sens pour un montage encore plus facile.**

Continuez de la même manière en positionnant les lames jusqu'au bout de la pièce. L'assemblage des lames et leur maintien sont obtenus lors de la pose des rangées suivantes.

6.

Positionnement de la dernière lame

Découpez les lames de la dernière rangée à la largeur voulue, en gardant le jeu de dilatation nécessaire entre la lame et le mur. Emboîtez les lames à plat avec une chasse métallique. Enlevez les cales après la pose du parquet.



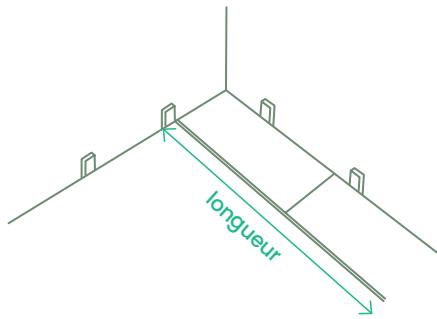
7.

Positionnez les plinthes pour recouvrir le jeu de dilatation. Les plinthes doivent être positionnées à 2mm au-dessus du parquet. Pour finaliser la mise en œuvre de votre parquet massif, ajoutez les différents accessoires nécessaires à la finition de la pièce : barres de seuil, de rattrapage de niveau, ronds de radiateur...





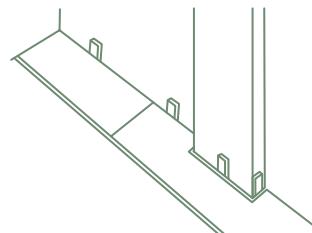
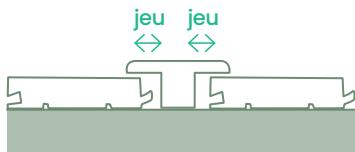
Orientation des lames



De manière générale, orientez de préférence les lames **parallèlement à la longueur de la pièce et dans le sens d'entrée de la lumière.**

- Si aucune des dimensions de la pièce n'est supérieure à 8m alors l'**orientation des lames est libre**. Pour les lames de parquet de moins de 20 mm d'épaisseur, la largeur cumulée des lames posées ne doit pas excéder 8m.
- Si une des dimensions de la pièce est supérieure à 8m, alors **les lames doivent être posées dans le sens de la plus grande longueur**.
- Si **les deux dimensions de la pièce sont supérieures à 8m**, alors il faut prévoir **un jeu de dilatation intermédiaire**.

Dans tous les cas, ce jeu de dilatation intermédiaire est obligatoire à chaque seuil de porte.



Calcul du jeu de dilatation (jeu périphérique)

Avant de débuter la pose, il est nécessaire de calculer le jeu de dilatation : **0,15 % de chacune des plus grandes dimensions à couvrir par le parquet avec un minimum de 8mm.** (longueur et largeur)

Assurez-vous de bien laisser ce jeu de dilatation **le long des murs et devant tout obstacle** (pied d'huisserie, tuyau, encadrement de porte, escalier, foyer de cheminée, etc.), conformément à la NF DTU 51.11.

Gestion des obstacles : entaillez les pieds des huisseries et positionnez le parquet en-dessous, de façon à ce que le jeu de dilatation ne soit pas visible.

De manière générale, les jeux visibles doivent faire l'objet d'un recouvrement n'empêchant pas les mouvements du parquet.

Jeu de fractionnement :

Si le parquet Naofloor est mise en œuvre dans une pièce dont les deux dimensions sont supérieures à 8 m alors il est nécessaire de créer un jeu de fractionnement afin de réduire la largeur (dimension de la pièce perpendiculaire au sens de pose) à une valeur inférieure à 8 m.

Joints de support :

Sur les joints de fractionnement ou de retrait du support, le parquet est mis en œuvre en continuité et non recoupé ensuite.

Note : Un joint de fractionnement est un joint scié limité aux 2cm ou 3cm supérieurs de l'ouvrage support ou un joint de reprise de coulage.

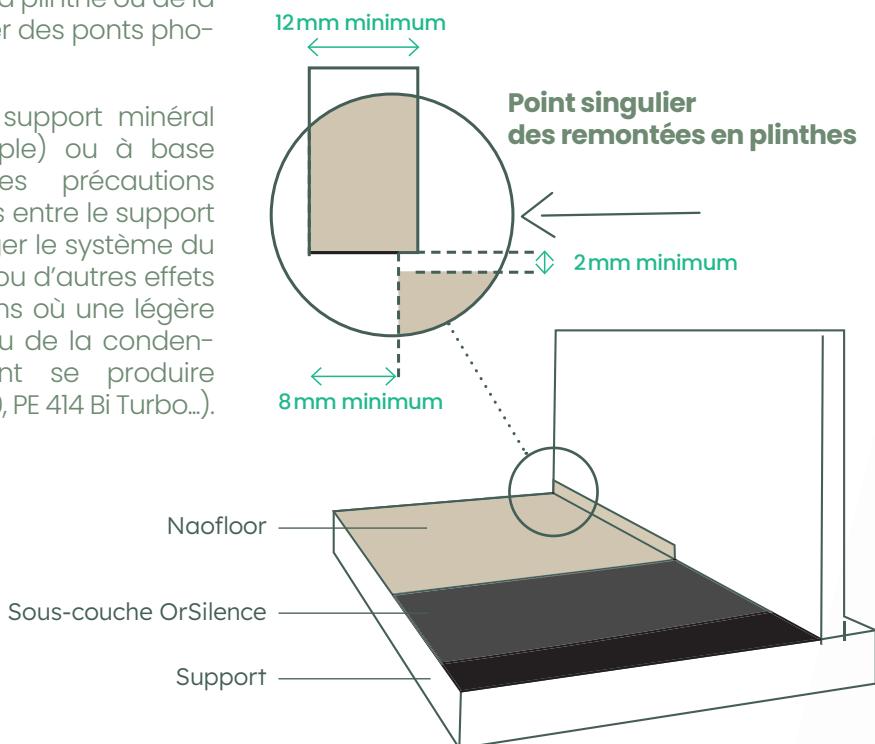
Sur les joints de dilatation de bâtiment, le parquet doit être interrompu de part et d'autre au droit de ces joints.

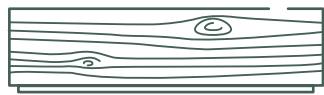




Positionnement de la sous-couche OrSilence

- La sous-couche doit **recouvrir la totalité du support** sur lequel elle est posée, de préférence parallèlement aux lames, en flottant, bord à bord sans chevauchement.
- Conformément à la norme NF DTU 51.11, la sous-couche doit remonter le long des murs, cloisons, etc, en périphérie, d'au moins l'épaisseur du parquet ou à défaut elle est complétée par des bandes périphériques de plinthe.
- Afin d'éviter les transmissions acoustiques latérales, le relevé doit être maintenu sur les parois verticales sur au moins 2 mm au-dessus du parquet. La sous-couche doit être découpée jusqu'après la mise en oeuvre du parquet. En effet, cette sous-couche isolante acoustique est rabattue, avant la pose de la plinthe ou de la baguette de finition afin d'éviter des ponts phoniques.
- Dans le cas d'une pose sur support minéral (ancien carrelage par exemple) ou à base de liants hydrauliques, des précautions appropriées doivent être prises entre le support et la sous-couche pour protéger le système du parquet contre le gonflement ou d'autres effets indésirables dans des situations où une légère augmentation de l'humidité ou de la condensation occasionnelle peuvent se produire (exemples : pare-vapeur, PE 470, PE 414 Bi Turbo...).





Stockage des lames sur chantier

- Elles doivent être placées **à l'abri des intempéries** et mises en dépôt dans des locaux clos, couverts, hors d'eau, hors d'air, sécurisés, propres, parfaitement secs et ventilés, non sujets aux condensations de vapeur d'eau et chauffés impérativement en saison froide.
- Un local chauffé ou climatisé a usuellement une humidité relative **entre 40 % et 60 %** et une température comprise **entre 15 °C et 25 °C**.
- Naofloor doit être **à l'abri des remontées d'humidité**.
- **Les lames doivent rester colisées** afin d'éviter leur déformation pendant leur période de stabilisation.
- **L'atmosphère du local de stockage doit être stabilisée à des conditions hygrothermiques proches de celles des locaux de destination.**
- Lorsque les produits sont emballés, **les emballages doivent rester intacts pendant le stockage**. Les éléments sont empilés de manière à **ne subir aucune déformation**, ils doivent être **isolés du sol**.





Vérification du support

Le support doit être **plan, propre, sec, sain** et présenter une cohésion en tous points. Il ne doit pas y avoir en surface de pulvérulence. Au moment de la pose, le support doit être exempt de gravillons et de toute autre aspérité de nature à altérer la sous-couche.

Supports

SUPPORTS APTES À RECEVOIR UN PARQUET

La pose flottante d'un parquet est possible sur les supports suivants selon la NF DTU 51.11 :

Dans le cas d'un bâtiment neuf

- Supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium (dalles ou chapes adhérentes, dalles ou chapes désolidarisées ou flottantes, chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium, dalles portées et dallages sur terre-plein, planchers en béton exécutés selon les normes en vigueur).
- Planchers collaborants exécutés selon les Recommandations Professionnelles Pacte.
- Supports à base de bois (planchers en bois ou panneaux à base de bois, planchers de doublages exécutés conformément au NF DTU 51.3).
- Autres supports sur lesquels mettre en œuvre un parquet flottant par exemple les chapes sèches (les référentiels de ces ouvrages précisent les conditions de mise en œuvre en tant que support des parquets flottants).

Dans le cas d'une rénovation/réhabilitation

- Carrelages et revêtements durs collés ou scellés après vérification de leur adhérence.
- Revêtement de sol résilient collé en plein exécuté conformément à la norme NF DTU 53.12 à l'exclusion d'un revêtement à envers mousse.
- Parquet collé en plein exécuté conformément à la norme NF DTU 51.2 à l'exclusion d'un parquet sur support à risque de remontée d'humidité.
- Parquet cloué sur lambourdes, exécuté conformément à la norme NF DTU 51.1.
- Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse exécuté

En réhabilitation, pour ces supports, il convient de traiter les points suivants :

- Définir les zones de l'ancien sol à conserver, à déposer ou à r agréer.
- Repérer les zones d'affaissement, de cloques, de différence de niveau et de désaffleurement.
- Repérer la localisation des joints de dilatations.

- Dépoussiérer le sol par aspiration soignée.
- Lessiver puis rincer soigneusement si nécessaire.

En complément, l'ensemble des critères d'acceptation du support doivent être vérifiés conformément à la norme NF DTU 51.11.

À noter

Si le support présente des risques de remontée d'humidité, une barrière anti-remontée d'humidité doit être appliquée ou toutes autres solutions techniques ayant la même fonction.

Humidité

La vérification de l'humidité du support est un point essentiel.

Elle ne doit pas dépasser :



pour les supports à base de liants hydrauliques avec des prélèvements issus d'un trou d'au moins 4 cm de profondeur (mesure à la bombe au carbure)



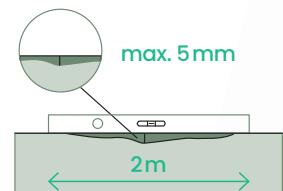
pour les chapes à base de sulfates de calcium issus d'un trou d'une profondeur de l'épaisseur de la chape (mesure à la bombe au carbure)



pour les supports bois ou à base de bois (mesure à l'humidimètre à pointe)

Planéité

L'exigence de planéité du support est de 5 mm sous une règle de 2m et 1mm sous le régllet de 0,20 m.





Conditions préalables requises pour la pose flottante

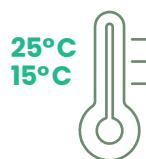
Hygrométrie



Lors de la pose de Naofloor, l'air ambiant de la pièce à parquerter doit avoir **un état hygrométrique compris entre 40 % et 60 %**.

Si ce n'est pas le cas, une déshumidification des locaux par préchauffage et ventilation est nécessaire.

Température



La température des locaux doit être comprise entre 15°C et 25°C avec un maintien de la température et de la ventilation.

Conditions à respecter dans les locaux à revêtir et les locaux avoisinants

- Vitrages posés et **mise à l'abri des intempéries** des pièces à revêtir
- **Séchage suffisant** du gros œuvre, des enduits et des raccords (taux d'humidité des maçonneries et enduits au plus égal à 5%)
- **Travaux de mise en œuvre terminés** pour le carrelage et les revêtements durs scellés/collés
- Vérification de l'**étanchéité** des installations sanitaires et de chauffage

- **Tous les travaux de peinture et de nettoyage doivent être terminés** à l'exclusion de ceux concernant les plinthes
- Dans les locaux d'accès direct depuis l'extérieur : mise en place **un dispositif permanent de protection contre les apports d'humidité et les apports abrasifs et salissants** au passage de l'ouvrant accédant dans le local (tapis) Ce dispositif doit être dimensionné comme suit : largeur au moins égale à celle de l'ouvrant et longueur (profondeur) d'au moins 1.5 m.
- Il convient que les installations de **VMC** restent **en fonctionnement permanent** notamment dans le cas d'un bâtiment étanche à l'air et durant la période estivale.

